



Vous trouverez ci-dessous les informations précises pour les mercredis loisir 2026-2027.

Taille des groupes et encadrement de notre A.C.M

Les groupes sont ainsi constitués pour que les PS/MS (20 enfants) forment une entité, les GS/CP (20 enfants) aussi, les CE1-CE2 (14 enfants) une autre et les CM1 à CM2 (14 enfants) la dernière.

Le nombre d'animateurs (trices) dédiés à l'encadrement de nos mercredis est suffisant pour garantir son bon déroulement, au regard notamment des souhaits et besoins des enfants. L'équipe a pour mission d'apporter l'aide utile aux enfants dans tous les actes essentiels de la vie quotidienne, lors des déplacements et sur le lieu d'accueil ainsi que lors des animations proposées. Leur rôle est donc primordial.

Demandé aux familles

Si votre enfant est malade ou doit être absent, merci de nous contacter par téléphone au 03.87.50.56.67 ou par mail sur ieuf57@orange.fr

Votre enfant ne peut amener aucun effet personnel sauf un doudou pour les Petites section de maternel.

Conseils aux familles

❖ Effets personnels

Pour les enfants de maternelle, nous vous demandons :

Un sac plastique marqué au nom de l'enfant contenant des affaires de rechange (si accident).

A défaut, nous serions dans l'obligation de vous appeler pour procéder vous-même à ce change.

Nous vous demandons d'habiller vos enfants de manière à ce qu'ils puissent se gérer seuls aux sanitaires et pour le temps de sieste des tous petits (fermeture éclair plutôt que boutons compliqués, scratch plutôt que lacets ...).

Chaque semaine, les affaires des enfants seront rangées dans des casiers individuels et nominatifs.

Un Accueil Type (Mercredis Loisirs)

 **Accueil de 7H45 à 9H00 et départ de 17H00 à 18H15**

 **Une collation a lieu à 9H00 et le goûter à 16H00 (horaires modifiés si besoin)**

 **Des récréations ont lieu le matin et l'après-midi (à l'extérieur dès que le temps le permet)**

 **Des activités communes qui restent au centre**

 **Des activités individuelles que les enfants ramènent chez eux**

 **Des fils rouges sur la saison, par période ou mois**

Chaque enfant aura une place dans son groupe, défini pour la saison.

Les membres de l'équipe restent attachés à un groupe d'enfants.

Les activités

1. Le projet tient compte de la place du mercredi comme un temps de relâche dans la semaine : la spécificité du mercredi est bien présente dans le projet qui veille aux rythmes de vie des enfants, à leurs envies et à leur fatigue.
2. Inclusion des enfants en situation de handicap (assurer la continuité de l'encadrement des enfants en situation de handicap par les AESH, apporter les aménagements nécessaires, concevoir des activités accessibles).
3. Découverte du territoire, des institutions, de l'environnement naturel, du patrimoine historique et culturel, notamment par l'organisation de sorties
4. Les activités sont conçues dans une logique de loisirs et de découverte et relèvent de thématiques diversifiées (culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques, citoyennes et sportives). Elles reposent sur une approche ludique, récréative et créatrice, et sont ponctuées de sorties.
 - Les activités sont au service du projet et s'inscrivent dans la durée en harmonie avec les autres temps de la journée de l'enfant (accueil, repas, vie collective, temps libres, transitions, etc.). Elles sont élaborées en relation avec les grands dossiers de l'Education Nationale.
 - La participation aux activités est fondée sur le principe de libre choix de l'enfant, selon ses aspirations, ses attentes et ses besoins. Et en autonomie quand cela est possible.
 - Les activités sont le plus souvent organisées en parcours, de manière à respecter une certaine progressivité pédagogique, et aboutissent régulièrement à une réalisation finale selon la nature de l'activité (spectacle, objet, jeu, livre, tournoi, œuvre artistique, etc.).

D'une part, en respectant les enfants sur le :

- ❖ Besoin d'être reconnu
- ❖ Besoin de découvrir et de pratiquer des activités
- ❖ Besoin de respecter leur rythme
- ❖ Besoin de socialisation
- ❖ Besoin de repos et respect de leur individualité
- ❖ Besoin de s'exprimer et d'être écouté et entendu

D'autre part :

Dans le respect d'un apprentissage ludique au travers des émissions télé.

L'utilisation de cette thématique nous permet de diversifier nos ateliers tout en répondant aux besoins des enfants nommés ci-dessus.

Nous mettrons également en place des petits temps d'activités liées à ces thématiques pour les temps calmes ou entre deux activités si celle-ci est plus longue que d'accoutumée.

Nous sommes vigilants aux besoins et attentes des enfants ainsi qu'à leurs capacités.

Récréation

Il y aura des récréations mais également des temps de pause, de jeux, de danse ou de relaxation. Elles ont lieu principalement à l'extérieur dans des parcs et jardins aux alentours.

Les conditions d'organisation des transports

Pour les sorties, elles s'organisent à pied, en bus de ligne MET ou en transport bus et ce dans le respect de la réglementation.

Les sorties

Elles ont lieu à METZ et en fonction de la programmation des parcours pédagogiques.

Elles ont lieu dans les tranches horaires de présence des enfants (sauf précision ajoutée au programme)

Collations et Goûters

Ils sont donnés aux heures prévues soit 9H00 et 16H00 en fonction du programme de la journée.

Les courses sont faites pour avoir des produits frais et de préférence locaux.

Les enfants peuvent avoir des buffets ou des collations individuelles.

Repas

Nous avons un partenaire en priorité : le restaurant la Ruche sur le Toit. Son chef prépare les repas en respectant les portions et ce qu'aiment les enfants. Mais les découvertes alimentaires sont de la partie.

Pour les collations, goûters et repas, nous respectons les recommandations et allergies précisées sur la fiche de suivi sanitaire complétée par les parents.

Nettoyage des locaux et du matériel

Notre Association a mis en place les mesures nécessaires avec une entreprise de nettoyage partenaire.

Les familles s'engagent à respecter et à faire respecter cette organisation, la réception de ce document équivaut à signature et approbation.

Fait à Metz, Le 4 mars 2026

Pour l'association Il Était Une Fois

Madame ATTIVISSIMO – Directrice Générale